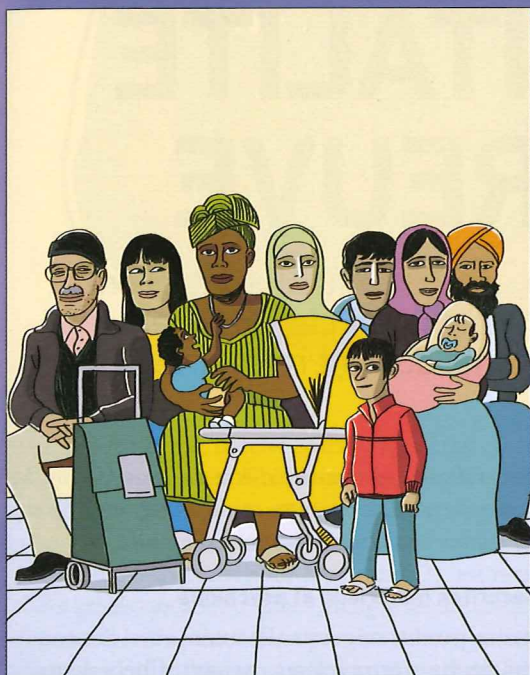


Dossier : Accueillir les familles migrantes



© Jérémie Dres

20 Enquête

Familles migrantes Une parentalité à rude épreuve

24 Zoom

Pascale Jamoulle, assistante sociale
Aller au-delà des silences

26 Reportage

Centre Françoise Minkowska
Reprendre racine dans l'exil

28 Point de vue

Christine Davoudian, médecin en PMI
Mères et bébés sans papiers

30 Reportage

Accueil des élèves migrants
Enfants d'ailleurs, élèves en France

32 Zoom

Thierry Baubet, pédopsychiatre
Catherine Le Du, psychologue
Agathe Benoît de Coignac, pédopsychiatre
Mineurs isolés étrangers
Ados en errance

34 Approches transculturelles

Politique d'accueil en France
Peut mieux faire

Dossier

Familles migrantes

UNE PARENTALITÉ À RUDE ÉPREUVE

Chaque année, 100 000 étrangers en moyenne sont officiellement accueillis en France. D'autres, nombreux, arrivent clandestinement. Dans les deux cas, ceux qui ont des enfants doivent relever le défi d'être des parents en exil.

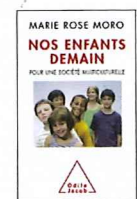


Migrant

Personne qui vient d'immigrer.

Immigré

Personne qui est déjà installée dans le pays d'accueil.



1. Auteure de *Nos enfants demain, Pour une société multiculturelle*, éd. Odile Jacob, 2010.



2. Elle a participé à la rédaction de l'ouvrage collectif *Mères et bébés sans papiers*, sous la direction de Christine Davoudian, éd. Erès, 2014, voir article pp. 28-29 de ce numéro.

Tous les **migrants** qui arrivent en France partagent l'espoir de s'y construire une vie meilleure que dans leur pays d'origine, pour eux et leurs enfants quand ils en ont. Un parcours lourd et complexe les attend : tenter de s'intégrer au plus vite dans ce pays d'accueil, dont ils ne connaissent rien parfois, tout en assumant leur rôle de parents dans des conditions compliquées par l'exil. « Les parents migrants doivent notamment faire face au regard des professionnels du monde médical, social, scolaire. Un regard largement guidé par l'idée qu'il n'existe qu'une seule bonne manière de s'occuper des enfants, la nôtre ! », remarque Marie Rose Moro, pédopsychiatre, et spécialiste de psychiatrie transculturelle¹. Une maman migrante qui a déjà eu plusieurs enfants et à qui on explique en détail comment laver et nourrir son bébé se sentira nécessairement remise en cause. La posture des professionnels qui donnent des leçons fragilise les parents migrants et les fait douter de leurs compétences ». Certaines Africaines renoncent ainsi à porter leur bébé au dos, comme c'est la coutume dans leur culture, parce qu'elles sont l'objet de regards qui les gênent. Elles en viennent à abandonner leurs manières de faire traditionnelles – et par là-même, à perdre leur authenticité et leur naturel – pour adopter celles du pays qui les accueille, riche donc forcément « supérieur » dans leur esprit. « Or, pour se sentir bien avec ses enfants, il faut être à l'aise avec ses choix éducatifs et affectifs, ne pas être contraint de tourner le dos à sa propre culture, estime Marie Rose Moro. Nos formations devraient sensibiliser les professionnels au fait qu'il

existe mille et une manière d'être de bons parents, les amener à reconnaître cette multiplicité, et à ne pas disqualifier les autres éducations d'emblée. »

Insécurité matérielle et psychique

Certains parents migrants affrontent aussi des conditions de vie très précaires, passant d'hébergement d'urgence en hébergement d'urgence, et se retrouvant même ponctuellement dans la rue avec leurs enfants, parfois. C'est le cas notamment de clandestins ou de réfugiés en attente d'une place en CADA (centre d'accueil pour les demandeurs d'asile). « Quand il faut appeler tous les jours le 115 pour trouver un toit le soir même, l'attention des parents à leurs enfants ne peut être la même qu'avec une vie stable ! Les questions matérielles finissent par envahir le psychisme, observe Marie-José Villain, psychologue en PMI (centre de Protection maternelle et infantile) à Saint-Denis (93)². L'anxiété permanente des parents et l'impossibilité, pour leurs jeunes enfants, de s'appuyer sur un environnement stable et familial entravent, chez ces derniers, la construction d'un sentiment de sécurité intérieure. »

Cette insécurité psychique peut, hélas, hypothéquer leur développement harmonieux, et avoir des conséquences à long terme sur leurs apprentissages, et leurs relations ultérieures avec les autres, les rendre défiantes ou agressives. Cependant, une rencontre ponctuelle, mais décisive, avec un professionnel porteur d'une parole réconfortante peut contribuer à atténuer ces difficultés. « J'explique aux enfants que ce qu'ils vivent

© JÉRÉMIE DRES



n'est pas la norme, précise Marie-José Villain. Je leur dis que leurs parents ne sont pas responsables de ce quotidien compliqué, mais qu'ils essayent, au contraire, de trouver des solutions. Poser ces mots-là me semble important pour leur avenir : c'est reconnaître qu'ils ont ici leur place, malgré les apparences, et, surtout, réhabiliter leurs parents à leurs yeux. » L'une des difficultés auxquelles sont confrontés les parents migrants réside, en effet, dans les reproches, plus ou moins explicites, plus ou moins conscients de leurs enfants. Il n'est pas toujours question de rancœur, plutôt d'une remise en cause de leur place parentale. « Quand les enfants migrent tôt, avant dix ans, ou qu'ils naissent en France, ils se repèrent plus rapidement que leurs parents dans la société française, et leur servent même souvent de guides. Une situation qui inverse les rôles, place les parents en situation de dépendance, et donne un sentiment de toute-puissance aux enfants », remarque Marie Rose Moro.

L'école, une vraie chance

Dans le parcours complexe d'un enfant migrant, l'école constitue souvent un puissant facteur d'intégration³. « Les parents sont très heureux d'envoyer leur enfant à l'école, constate Claire Schiff, sociologue⁴. Ils arrivent souvent de pays où le système scolaire est peu développé, eux-mêmes n'y ont pas toujours eu accès. Ils nourrissent donc des attentes énormes vis-à-vis de l'école française. » « La scolarisation est très structurante pour les enfants de migrants, pour peu que l'école les accueille et tolère un moment d'adaptation », ajoute Marie Rose Moro.

L'école française, justement, réussit-elle à prendre en charge de manière efficace ce public spécifique ? Un point très positif est à mettre à son actif : les enfants de migrants, que leurs parents soient ou non en situation régulière, sont obligatoirement accueillis à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans, comme tous les enfants présents sur le territoire. Ceux qui maîtrisent mal la langue française sont pris en charge pendant un an au sein des UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones⁵ arrivants) et des UPE2A-NSA (pour les élèves non scolarisés antérieurement) : un terme générique qui regroupe les ex-CLIN (Classes d'initiation pour non francophones) du premier degré et les ex-CLA (Classes d'accueil) du second degré. « Malheureusement, il existe parfois un décalage entre le principe d'accueil généralisé des enfants de migrants et la réalité, regrette Claire Schiff. En effet, les places en UPE2A ne sont pas assez nombreuses, notamment au niveau du lycée. Certains adolescents se retrouvent donc en défaut de scolarisation, livrés à eux-mêmes, à une période déjà complexe de leur vie. Ils cherchent alors du travail – souvent dans des conditions difficiles – et perdent la possibilité d'être formés, au moins dans l'immédiat. »

Par ailleurs, si les textes officiels prévoient que les enfants scolarisés au sein des UPE2A soient inscrits en parallèle dans des classes ordinaires pour faciliter leur intégration sociale et scolaire, la réalité n'est pas toujours conforme. Cela dépend de l'organisation des établissements, et de la bonne volonté de chacun. « À la différence des enseignants des UPE2A, qui sont volontaires et souvent motivés, les enseignants des classes ordinaires rechignent

POUR UN ENFANT MIGRANT, L'ÉCOLE EST UN PUISSANT FACTEUR D'INTÉGRATION

3. Voir pp. 30-31.

4. Auteure de « L'institution scolaire et les enfants de migrants : peut mieux faire », dans la revue *Hommes et Migrations*, septembre-octobre 2004.

5. Dont la langue maternelle est une langue étrangère.

« COMMENT VENIR EN AIDE À DES PARENTS EN GRANDE DIFFICULTÉ SI, EN L'ABSENCE D'INTERPRÈTE, ON NE PEUT MÊME PAS LEUR PARLER ? »

3 questions à



Marie Rose Moro¹, pédopsychiatre et spécialiste de psychiatrie transculturelle.

• **Les parents venus d'ailleurs ont-ils des choses à nous apprendre sur la parentalité ?**

C'est une évidence ! D'ailleurs, la vogue du co-sleeping², de l'allaitement à la demande ou du portage des bébés en écharpe est directement inspirée des styles de maternage pratiqués dans les cultures traditionnelles. S'intéresser de près aux manières de faire des parents migrants ne peut que nous enrichir, nous donner des idées et, au-delà, constituer un formidable laboratoire de la parentalité !

• **Que peuvent-ils nous enseigner sur la structure de la famille ?**

Alors que nos familles occidentales sont en pleine métamorphose anthropologique, regarder ailleurs peut se révéler instructif et aidant. Dans de nombreuses cultures, par exemple, la fonction maternelle est assurée par plusieurs femmes : la mère biologique, la coépouse du père, ou encore la femme du grand frère. Même chose pour la fonction paternelle. Ces modèles peuvent être utiles, au moment où nous nous interrogeons sur le rôle du beau-parent au sein des familles recomposées. Autre exemple : dans certaines cultures, l'enfant n'est pas au centre de la famille, comme c'est le cas chez nous, on ne lui dit pas tout, au moins pas avant un certain âge. Cette différence peut-être l'occasion d'une réflexion sur la bonne place pour l'enfant.

• **Qu'avons-nous à gagner à nous ouvrir à ces autres modèles ?**

Il ne s'agit pas de changer radicalement nos manières de faire, bien sûr, mais de s'inspirer des autres cultures pour s'enrichir, améliorer notre prise en charge des enfants. Les sociétés ont toujours évolué et progressé de la sorte, par métissages et apports extérieurs. Pourquoi cela serait-il différent en matière d'éducation ?

I.G.

1. Marie Rose Moro a été l'invitée du grand entretien dans le numéro 604 de *L'École des parents*.
2. Le fait de dormir avec son bébé.

parfois à prendre en charge ces élèves au bout d'un an, constate la sociologue. Ils ne jugent pas toujours nécessaire, par exemple, d'adapter leur notation pour, disent-ils, ne pas créer d'inégalités au sein de la classe. Or, un élève qui vit en France depuis peu fait encore beaucoup de fautes, même s'il progresse. Résultat : de nombreux élèves migrants se découragent, et se retrouvent pénalisés dans leur orientation, alors qu'ils sont souvent très travailleurs et désireux de réussir, à leur arrivée. »

Qu'en est-il des initiatives pour faciliter l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant, décrite

La médiation interculturelle pour lever les blocages

À l'hôpital comme dans le secteur de la protection de l'enfance, les professionnels se retrouvent parfois face à des parents migrants qui ne comprennent pas leurs décisions, et refusent d'y adhérer. Pour tenter de lever ce blocage, ils peuvent mettre en place une médiation interculturelle, un dispositif qui, pour l'heure, n'existe qu'en Île-de-France. « Cette médiation associe le professionnel qui la sollicite, la famille (au sens large) de l'enfant malade, ou concerné par une décision de placement, par exemple, un médiateur interculturel de la même origine que les parents et un animateur formé à la médiation interculturelle, qui connaît la problématique (médecin, travailleur social, etc.) », décrit Serge Bouznah, médecin de santé publique et spécialiste en clinique transculturelle¹. Que se passe-t-il lors de ce dialogue à quatre têtes ? « La première étape consiste à traduire la décision médicale ou de justice, à l'expliquer, à lever les malentendus, explique le professionnel. La seconde, à écouter avec sérieux le point de vue des parents. Ces derniers peuvent, par exemple, nous expliquer que leur enfant est malade parce que les esprits ne le protègent plus, ou parce qu'ils sont victimes de malveillance. Contrairement à ce que l'on croit, les deux positions en présence – l'une basée sur une rationalité de type scientifique, l'autre inscrite dans l'univers culturel du migrant – peuvent très bien cohabiter sans se contredire. Accepter ce postulat permet de mettre en place un projet de soins ou de prise en charge, qui fait sens dans le monde du migrant, et qui a plus de chance de rencontrer son adhésion. Le parent, devenu acteur du projet, et le professionnel, chacun avec leur propre expertise, construisent une alliance face à la problématique rencontrée. »

I.G.



1. Coauteur avec Catherine Lewertowski de *Quand les esprits viennent aux médecins*, éd. In Press, 2014.

dans les textes officiels comme « la condition de sa réussite » ? Là encore, elles sont très variables d'un établissement à l'autre et dépendantes de la bonne volonté de la direction, ou des enseignants. « Aux États-Unis, qui accueillent de nombreux migrants, les documents scolaires remis aux familles sont traduits dans plusieurs langues, et des interprètes sont présents aux réunions de parents. Rien de tel chez nous. », observe Claire Schiff, qui rappelle au passage que la communication avec les familles, migrantes ou non, ne fait guère partie de la tradition scolaire en France.

Qui sont les migrants ?

100 000 migrants environ arrivent en France chaque année par les canaux légaux. Ne sont pas recensés dans ce chiffre les étrangers originaires de l'Union européenne qui bénéficient de la libre circulation des biens et des personnes. « Les deux tiers des migrants sont originaires d'Afrique (Maghreb et Afrique occidentale), le tiers restant vient principalement d'Asie centrale, de Turquie notamment, décrit Gérard Bouvier, statisticien au ministère de l'Intérieur. Les trois quarts migrent dans le cadre d'un regroupement familial, pour retrouver un proche déjà installé. Dans le dernier quart, 12 à 13 000 personnes sont des réfugiés fuyant des conflits. » Un tiers des femmes migrantes seulement sont déjà mères, beaucoup le deviennent peu de temps après leur arrivée, après avoir rejoint leur conjoint le plus souvent.

On ne dispose pas de statistiques, bien sûr, concernant les migrants clandestins. Mais on sait que, parmi les déboutés du droit d'asile (soit 47 à 48 000 pour 60 000 demandes), tous ne quitteront pas le territoire. Même chose pour les 50 à 70 000 étudiants étrangers qui arrivent chaque année avec un titre de séjour temporaire : tous ne repartent pas quand leur document arrive à échéance. C'est ainsi que de nombreux étrangers vivent des années dans la clandestinité, jusqu'à dix ans parfois, avant d'être, pour certains, régularisés, parce qu'ils réussissent à prouver qu'ils travaillent, ou qu'ils ont un enfant né sur le territoire.

I.G.

Soutien à la parentalité au CADA de Vierzon

Le Centre de demandeurs d'asiles (CADA) de Vierzon (18) accueille 150 personnes. Parmi elles de nombreuses femmes, qui vivent souvent seules avec de jeunes enfants. Il y a quatre ans, sa directrice a sollicité le Rers¹ Rivage du Cher (18), une action labellisée EPE, pour mettre en place des ateliers de soutien à la parentalité. Tous les mois, Sylvine Suman, psychologue du Rers, rencontre ces mamans qui, dans l'angoisse d'être expulsées, peinent à exercer leur parentalité. « Nous partons de leurs préoccupations, raconte-t-elle, ou leur proposons de réfléchir ensemble à un thème tel que le jeu, l'autorité, la grossesse, l'accouchement... Elles sont curieuses de savoir comment cela se passe en France, nous les conseillons sur la manière dont elles peuvent adapter leurs propres pratiques, celles qui comptent à leurs yeux, car il n'est pas question qu'elles y renoncent. Cet échange leur donne matière à réflexion, souvent, elles trouvent que les femmes sont plus valorisées chez nous ! »

Anne Lanchon

1. Réseau d'échanges réciproques de savoirs.



© D.R.

Le blues des professionnels

Malgré les imperfections dans l'accueil réservé aux migrants, il faut reconnaître que de nombreuses personnes – travailleurs sociaux, personnels soignants, enseignants, associations accréditées par les pouvoirs publics⁶ ou militantes⁷ – déploient une énergie phénoménale pour les accompagner au quotidien et faciliter leur intégration. « Nous vivons une période complexe, où les représentations sociales liées aux étrangers sont plutôt négatives, remarque Marie Rose Moro. Elles rendent la situation difficile pour les migrants, et pour tous ceux qui s'occupent d'eux. Ces derniers manquent de moyens, et sont souvent incompris dans la tâche qu'ils mènent. »

« Beaucoup de professionnels sont en souffrance, reconnaît Marie-José Villain. Au sein des PMI, les budgets dévolus aux interprètes sont sans cesse rognés. Comment venir en aide à des parents en grande difficulté si on ne peut même pas leur parler ? Comment dégager du temps pour eux, quand les instructions officielles prônent des économies budgétaires ? Comment les accueillir avec humanité, quand le personnel est avant tout formé à la gestion informatique ? Ces blocages entraînent découragement et frustration. » Même désarroi dans les CADA (centres d'accueil pour les demandeurs d'asile). « Quand des demandeurs d'asile sont déboutés, le personnel qui s'est occupé d'eux depuis un an, parfois plus, doit leur demander de quitter les lieux, donc les mettre à la rue et couper les ponts avec eux, décrit Radek Ficek, directeur de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile à l'association France Terre d'Asile. Humainement, c'est très difficile à vivre, alors que des liens se sont créés. Aucun soutien psychologique n'est prévu pour le personnel, ou alors de manière très marginale. » Pour faire face à ces situations, de nombreux professionnels travaillent en réseau, s'épaulent les uns les autres, échantent leurs expériences. Une belle leçon de solidarité, au service des populations fragiles que sont les migrants.

Isabelle Gravillon

Bibliographie



« Migration : le choc de l'arrivée », *VST*, revue du champ social et de la santé mentale, coéd. Ceméa-Èrès, n° 120, 4^e trimestre 2013.



« Diasporas marocaines », *Hommes et migrations*, éd. Cité nationale de l'histoire de l'immigration, n° 1302, juillet-août-septembre 2013.



« La ville, l'école, la diversité, 40 ans de solidarité », *Diversité*, éd. Scérén-CNDP-CRDP, n° 174, 4^e trimestre 2013.

6. Notamment l'Assfam (Association service social familial migrants).

7. France Terre d'Asile, La Cimade, Emmaüs, le Secours catholique, etc.



Pascale Jamoulle

Assistante sociale, licenciée en lettres et docteure en anthropologie. Spécialiste des questions de l'exil et de la précarité, elle enseigne à l'université de Mons et à celle de Louvain-la-Neuve (Belgique). Auteure de *Par-delà les silences. Non-dits et ruptures dans les parcours d'immigration* (éd. La Découverte, 2013), elle vient de publier *Passeurs de mondes. Praticiens-chercheurs dans les lieux d'exils* (éd. Academia-L'Harmattan, 2014).

1. Éd. La Découverte, 2013.

2. Sont nommés « immigrés » les interlocuteurs qui se désignent comme tels.

Témoignages de migrants : aller au-delà des silences

Issu d'une enquête de terrain que j'ai menée pendant deux années dans le « département-monde » de la Seine-Saint-Denis, en banlieue nord-est de Paris, l'ouvrage *Par-delà les silences. Non-dits et ruptures dans les parcours d'immigration*¹ donne la parole à des migrants venus de tous les continents, et à des familles immigrées² de longue date.

Des situations de rupture

En se racontant, hommes, femmes, jeunes et parents sortent collectivement du silence. Ils relatent le « travail de l'exil » : l'émergence de la personne qu'ils deviennent, d'épreuve en épreuve, au contact de leurs nouveaux contextes de vie. Ils explorent la diversité des processus de métissage sociaux et culturels que vivent, d'une génération à l'autre, les habitants des quartiers populaires à forte densité immigrée. Ils nous livrent ce qu'ils observent, pensent, ressentent et enfouissent souvent : leurs connaissances, mais aussi les questions qu'ils se posent, leurs doutes, leurs attermoissements, leurs incertitudes.

Parmi ces personnes, nombreuses sont celles qui vivent une triple rupture : avec leur passé (quand il ne leur est pas transmis), avec leur langue et leur culture d'origine (lorsque celles-ci sont censées disparaître) et avec la réussite sociale (si elles se sentent mises au ban). La plupart d'entre elles ont connu la grande précarité et parfois différentes formes de violence, liées à leur histoire personnelle mais aussi aux problèmes de séjour, à des emboîtements de domination de classe, de race et de genre.

Si ces parcours et ces conditions de vie ne peuvent en aucun cas être généralisés à l'ensemble des groupes de migrants et de familles immigrées, ils montrent cependant, en « effet-loupe », les tensions sociales, les souffrances de l'exil, les impasses du métissage quand prévalent l'aveuglement, le mutisme et les relégations.

Douleurs et exils

Dans la première partie de l'ouvrage, de nouveaux arrivants interrogent l'expérience de la migration : comment elle les a changés inéluctablement. Nombreux sont ceux qui taisent en France leur vécu prémigratoire, et, dans leur pays d'origine, leur vie française. En effet, des drames sur lesquels il est difficile de mettre des mots peuvent précéder le départ d'un pays, comme c'est le cas pour Élie, venue du Cap-Vert : « *Mon histoire, pour la comprendre, il faut l'entendre depuis que j'étais petite. Depuis que ma mère m'a laissée à l'âge de cinq ans, avec ma tante. Elle a fait confiance, mais c'était une lourde erreur [...] Après, j'ai été longtemps à l'hôpital, on a pensé que j'allais mourir, j'avais que sept ans. Et c'est depuis là, très sincèrement, que ma vie a basculé. C'est là que mon histoire a commencé jusqu'à aujourd'hui.* »

L'exil d'Élie a commencé bien avant sa migration. Il s'ancre dans un sentiment d'abandon familial et un vécu d'abus sexuel indicible. Elle est partie en Europe dans l'espoir de se reconstruire dans un ailleurs géographique. Chaque migration s'inscrit dans une histoire singulière. À des contraintes intérieures se

conjuguent les mobiles économiques, la fuite des persécutions, la recherche d'une émancipation et d'une plus grande sécurité. Ainsi, Ania est venue en Europe en quête d'une protection de l'État et d'un meilleur avenir pour elle et ses enfants. « *Vive la France* », me dit cette femme d'origine algérienne tout au long de son récit. La France est son pays d'adoption, sa patrie d'élection. Elle a pu s'y libérer de la maltraitance de son ex-mari.

Une fois arrivées, les personnes en difficulté connaissent parfois des situations extrêmes. Ces violences créent de la honte de soi, de la honte à dire ce qu'on vous a fait ou ce qui a dû être fait pour survivre. Par peur de l'expulsion, Élie tait en France la violence conjugale qu'elle subit. Enfermée, sidérée, épuisée, elle n'arrive pas à protéger son enfant : « *Mon fils voit quand Monsieur me frappe ; pour lui, c'est très difficile. Dès fois, je sais pas les mots pour lui dire, j'essayais à ma façon de lui expliquer. [...] Je ne pensais plus, j'étais bloquée. [...] Réfléchir, ça s'est remis en route depuis que j'ai quitté sa maison. Il fallait partir, car je suis sûre et certaine que je serais morte. J'ai même pensé à prendre des médicaments pour me suicider.* »

Élie est sous emprise, et plus elle intériorise une image d'elle-même négative, plus elle s'autodétruit. Quand les seuls ancrages possibles en France sont l'esclavage domestique ou l'économie de la rue, les conduites à risques peuvent s'enchaîner pour ces familles : décrochage scolaire, addictions, troubles alimentaires, microtrafics, violences, etc.

LES MIGRANTS SUBISSENT SOUVENT UNE RUPTURE AVEC LEUR PASSÉ, LEUR LANGUE ET LEUR PAYS D'ORIGINE, ET AVEC LEUR RÊVE DE RÉUSSITE SOCIALE.

Certaines blessures sont tenues secrètes, elles se transmettent pourtant, souterrainement, aux générations futures.

Le silence en héritage

La seconde partie de l'ouvrage tisse les récits, l'expérience, la diversité des métissages socioculturels de familles populaires et immigrées établies en banlieue depuis plusieurs générations. Des jeunes racontent, en pointillés, l'entrelacs de silences qui touche leur histoire transgénérationnelle. Beaucoup de sagas familiales dévoilent des « trous » de la mémoire, des « blancs » dans l'histoire migratoire. L'histoire officielle n'aide pas toujours ces familles à élaborer leur passé. Car les anciennes migrations de travail sont largement coloniales ou postcoloniales ; elles renvoient à une période sombre, presque mutique, de l'histoire de la France.

Pour beaucoup de personnes interrogées, il y a eu une volonté d'oubli, d'enfouissement des émotions, afin que leurs enfants puissent adopter et aimer la France. Le silence sur les langues et les cultures d'origine s'inscrit aussi dans le modèle assimilationniste français, où parler de ses appartenances culturelles ou religieuses, dans la vie publique, est souvent perçu comme indécent. Ce type d'injonctions pousse de nombreux enfants d'immigrés à privilégier l'indistinction, l'effacement des différences liées à l'origine. Cette dynamique de rupture avec le passé, d'aveuglement à la diversité peut freiner les processus créatifs de métissage de ces enfants.

Les silences se conjuguent quand, dans les quartiers d'exil, le

mutisme de l'histoire entre en résonance avec les non-dits sociaux, à savoir les discriminations (spatiale, sociale, scolaire, socioprofessionnelle...) subies par les familles immigrées. Faire partie d'une minorité visible peut structurer les vies quotidiennes et les destins sociaux. L'écart entre les valeurs républicaines et les vécus, entre ce que dit la société française et ce qu'elle fait aux migrants et à leurs descendants, interroge le modèle d'intégration.

Dans ces contextes de silence et d'ombre, le métissage culturel ne va pas de soi. Parmi les descendants d'immigrés, nombreux sont ceux qui se sentent assignés à leurs quartiers d'exil. « *Ils ne savent pas d'où ils viennent* » et ils se sentent exclus « *d'où ils sont* », traités en immigrés en France comme dans leur pays d'origine. Comment peuvent-ils alors se construire une identité fière, nourrie d'appartenances plurielles³ ?

De multiples conduites à risques se déploient au croisement de ces silences conjugués, faits d'oublis de l'histoire et de mises au ban dans les périphéries sociales. Ces troubles interpellent, montrent que des groupes ne trouvent pas place dans le « monde commun⁴ ». « *Dans ces conduites en apparence aberrantes, les malades ne font jamais que transcrire un état du groupe et rendent manifestes telle ou telle de ses constantes* », disait Lévi-Strauss. Selon l'anthropologue, il ne sert à rien de les traiter à l'aveugle, comme si elles relevaient d'une pathologie⁵. Cette enquête de terrain a voulu relancer les transmissions et les narrativités familiales, sortir de l'ombre les non-dits

sociaux, rendre explicite l'implicite. Son objectif est de faire face aux résistances des jeunes et des familles issus des migrations d'hier et d'aujourd'hui, en énonçant la conjugaison des silences qui les atteint.

Le métissage : une création en mouvement

Au regard des sagas familiales, la notion de « métissage social et culturel » en migration, qui se poursuit d'une génération à l'autre, est plus intéressante que celle d'« intégration ». Car si l'intégration est trop souvent vue comme un creuset, où ce qui vient d'ailleurs est censé disparaître, le métissage est une création, jamais achevée, à partir de plusieurs appartenances culturelles, qui transforme, en continu, les individus comme les sociétés d'installation.

Serait alors préventif ce qui extrait les parents et les enfants du mutisme. Encourager la narration de cet exil, qui a mis l'identité des parents au travail, peut soutenir les tissages identitaires des enfants, faits d'oscillations et de tensions, de crises et de créations de soi, d'incertitudes, de désordres et d'ordres retrouvés.

En parallèle, il importe de sortir de l'aveuglement : reconnaître ouvertement les ségrégations, les discriminations et l'inégalité des chances, pour lutter plus efficacement contre elles. L'injonction à l'indistinction, le silence sur les emboîtements de dominations sociales, raciales et de genre n'aide pas les jeunes et les familles à se solidariser, à se politiser et à agir collectivement pour transformer leur société d'installation. ■



Par-delà les silences. Non-dits et ruptures dans les parcours d'immigration, de Pascale Jamoulle, éd. La Découverte, 2013.

3. Voir à ce sujet *La migration comme métaphore*, de Jean-Claude Métraux, éd. La Dispute, 2011.

4. Hannah Arendt oppose au totalitarisme, qui rejette et nie la citoyenneté, le monde commun, l'espace où les humains se lient entre eux, où naît la politique (*Qu'est-ce que la politique ?*, éd. du Seuil, 1995).

5. Voir son introduction à l'œuvre de Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, éd. PUF, 2010.

**L'ACCULTURATION
CONSISTE
À AJOUTER
LA CULTURE
DU PAYS D'ACCUEIL
À LA CULTURE
D'ORIGINE**

Centre Françoise Minkowska

REPRENDRE RACINE DANS L'EXIL

Au centre Françoise Minkowska, à Paris, des psychiatres, spécialistes du soin transculturel, accueillent des migrants et des réfugiés.

Apriori, cela ressemble à n'importe quel centre médical : un comptoir d'accueil, derrière lequel travaillent deux secrétaires, une salle d'attente avec, dans un coin, une petite table et quelques jouets pour les enfants. Au mur, des affiches de prévention et, à droite, un long couloir qui dessert les bureaux de consultation. L'endroit est plutôt calme, lumineux, le mobilier récent. Quelques détails, pourtant, intriguent. Les fenêtres sont bizarrement fermées à clé. Les patients qui attendent tranquillement leur tour sont de toutes les couleurs. Ils portent des boubous, des foulards, des turbans, des kippas... Dans les couloirs, on entend plusieurs langues. Et ce centre médical parisien porte un nom difficile à prononcer : Françoise Minkowska.

Le portrait de cette femme accueille d'ailleurs les visiteurs à l'entrée, à côté de celui de son mari, Eugène Minkowski : en polonais, les noms de famille ont la grâce de se féminiser quand ils sont attribués aux épouses. Quelques mots retracent leur histoire : Eugène, psychiatre d'origine polonaise, né en 1885 à Saint-Petersbourg, et Françoise, psychiatre elle aussi, née en Pologne

trois ans plus tôt. Juifs tous les deux, réfugiés en France au début du siècle dernier, pour travailler avec passion sur les psychopathologies, et plus spécialement la schizophrénie, à l'hôpital Sainte-Anne à Paris.

Écouter les voix du monde

Qui mieux que ce couple d'exilés pouvait savoir, pour l'avoir vécu dans leur chair, ce qu'était une « personne déplacée » ? Ces deux immigrés intégrés, spécialistes internationalement reconnus, ont échappé à la déportation. Après la guerre, à Paris, ils accueillent, écoutent, soignent les survivants dévastés des camps de la mort, qui se confient à eux. Comme leur équipe accueille, écoute et soigne dans les années qui suivent les vagues successives de migrants fuyant les embrasements guerriers ou économiques du XX^e siècle : guerre d'Algérie et d'Indochine, réfugiés du Maghreb, d'Afrique, d'Asie et des pays de l'Est, et de tous ces printemps qui tournent à l'hiver...

Françoise est morte en 1950, Eugène vingt-deux ans plus tard. Mais le centre qu'il a créé en 1962, baptisé de son nom à elle et géré par l'association qui porte leur nom

à tous deux, existe toujours. Il est même devenu un lieu de référence pour les professionnels de la santé mentale et les chercheurs, qui exercent leurs compétences dans le « champ transculturel ». Ici, une trentaine de spécialistes reçoivent chaque année deux mille patients du monde entier : immigrés, réfugiés, étrangers, intégrés ou presque désintégrés, en prenant en compte leur détresse psychique, leur langue, leur culture spécifique et les difficultés très complexes que peut poser l'acculturation.

« *L'acculturation est un mot clé du travail que nous effectuons, mais il est souvent perçu à contresens, explique Rachid Bennegadi, psychiatre du centre, qui en dirige le pôle enseignement et recherche. Le a de "acculturation" vient du latin ad, qui n'est pas privatif, mais associatif. Il n'est pas question de supprimer la culture d'origine pour la remplacer par celle du pays d'accueil, comme on pourrait le croire, mais bel et bien d'ajouter une culture à une autre.* » La nuance est de taille et contient à elle seule la base du projet initié par les Minkowski, poursuivi, étayé et développé par les experts enthousiastes qui ont pris leur

Savoir-être et savoir-faire culturels

Le centre Françoise Minkowska est un établissement de santé mentale financé par l'Assurance Maladie. Spécialisé dans l'accompagnement des personnes migrantes et réfugiées, il reçoit des adultes, des enfants et des familles de toute l'Île-de-France au 12, rue Jacquemont, 75017 Paris, tél. : 01 53 06 84 84. Il assure aussi un accueil téléphonique, baptisé Médiacor, pour les professionnels désirant avoir un avis ou orienter un patient. Tél. : 01 53 06 84 89.

L'association Françoise et Eugène Minkowski est très engagée dans la recherche, la formation et l'enseignement des pratiques et soins transculturels.

Informations sur www.minkowska.com

V. P.

relais : psychiatres, psychologues, anthropologues et travailleurs sociaux formés au soin transculturel, qui s'appuie sur l'anthropologie médicale clinique.

Un langage commun

Le centre a suivi l'évolution de la psychiatrie en développant ses spécificités : il a fallu, d'abord, s'attaquer à la question du langage. Comment accompagner quelqu'un que l'on ne comprend pas ? Dans quelle langue l'écouter et le soutenir ? Quel est l'impact de l'interprète dans ce tête-à-tête thérapeutique ? Les professionnels qui exercent ici sont souvent multilingues, et les interprètes, formés à la relation interculturelle, ont appris à ne pas se prendre pour des thérapeutes et à trouver la bonne distance. « *Même si une psychothérapie se révèle impossible, pour des questions de langage, nous n'abandonnons aucun patient* », précise Rachid Bennegadi.

Après cinquante ans d'expérience d'accueil des migrants, chacun sait ici que le langage ne constitue pas le seul obstacle : malgré la maîtrise parfaite d'une langue, il peut exister de grandes difficultés à saisir les représentations culturelles et symboliques qui habitent et construisent le patient. Composer avec les démons des uns, avec la sorcellerie des autres, avec le monde des esprits, les superstitions, les croyances, les assignations sociales

et religieuses : tel est l'enjeu de la psycho-anthropologie médicale au cœur de la formation et de la pratique du lieu. « *Nos sciences psychologiques parlent de l'universel, s'enflamme le docteur Rachid Bennegadi. Les êtres humains, qu'ils viennent d'Asie, d'Amérique latine ou d'Europe de l'est, souffrent des mêmes pathologies, même si elles s'expriment avec des modalités différentes selon les cultures. Notre cerveau est identique, mais nous interprétons différemment les signaux qu'il nous envoie.* »

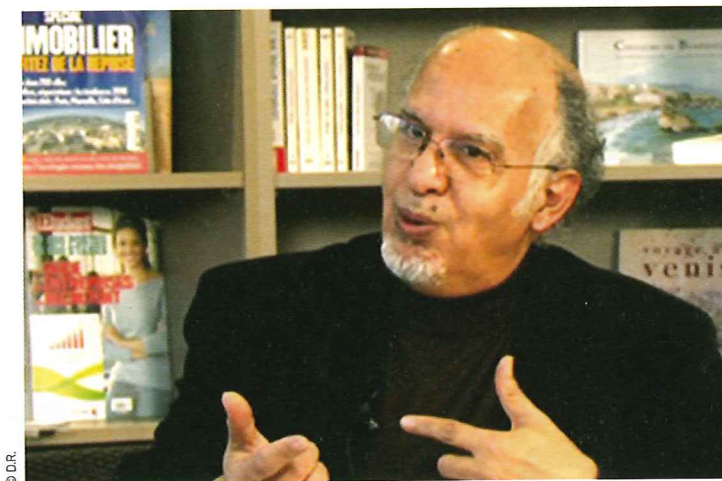
Depuis une quinzaine d'années, l'équipe a clairement pris position sur ces questions : inutile d'être africain, arabe ou chinois, pour recevoir un patient africain, arabe ou chinois. « *Il ne s'agit pas de les assigner culturellement, insiste le psychiatre. Notre rôle consiste à diagnostiquer leurs troubles et à les soigner avec les outils à notre disposition : une médication quand c'est nécessaire – une hallucination, quelle que soit l'origine du patient, reste une hallucination – et/ou une psychothérapie. Pour cela, nous leur proposons un espace d'écoute où les stéréotypes sociaux, culturels, familiaux, religieux, n'empêchent pas le "je" de s'exprimer. Quand nous nous adressons à un patient, c'est à lui que nous parlons, pas à sa culture. L'acculturation est un processus mental qui autorise chacun à ressembler à sa communauté d'origine, à celle qui l'a accueilli,*

mais surtout à lui-même. »

Pour le psychiatre et son équipe, l'objectif est clair : accompagner par le soin les patients sur le chemin de cette acculturation, qui leur permettra de poursuivre leur développement et d'accéder à leur autonomie. Les aider à ne pas se disloquer dans la difficulté de l'intégration, en prenant en compte la grande violence avec laquelle ils ont souvent été projetés dans la migration. Le double culture, en soi, n'engendre pas de souffrances psychiques, mais l'histoire qui en est à l'origine peut être insoutenable quand, au déracinement, s'ajoutent les horreurs, les terreurs et les deuils d'un génocide, d'une guerre civile, d'une répression politique ou d'une extrême précarité. Le patient n'est pas malade parce que la situation est difficile, mais parce qu'il a perdu toute ressource pour l'affronter. Il s'agit alors d'encourager et d'accompagner la résilience pour que la vie, exilée, déplacée, puisse reprendre racine.

C'est dans cet esprit que le centre propose aussi des formations aux professionnels, soignants, interprètes ou enseignants qui souhaitent accueillir au mieux cette « inquiétante étrangeté¹ », que Françoise et Eugène Minkowski, avant eux, ont exploré avec brio et passion.

Valérie Péronnet



Rachid Bennegadi, psychiatre au centre Françoise Minkowska (Paris).



Eugène Minkowski (1885-1972) et Françoise Minkowska (1882-1950), psychiatres d'origine polonaise, grands spécialistes des psychopathologies.

1. traduction de l'allemand *Das Unheimliche*, concept freudien du surgissement de l'intime, perçu comme étranger au point d'en être effrayant.



Christine Davoudian

Médecin dans un centre de Protection maternelle et infantile (PMI) à Saint-Denis (93). Elle est l'auteur des films professionnels, *Accoucher en terre étrangère*, *Une terre d'avenir* et *Familles en errance* (édités par l'association Le récit voyageur, à commander par mail : christinedavoudian57@gmail.com). Elle a coordonné deux ouvrages collectifs chez Érès, dans la collection « 1001 BB » : *Mères et bébés sans-papiers* (2012) et *La grossesse, une histoire hors normes* (2014).

1. Protection maternelle et infantile.

2. Numéro du SAMU social.

Mères et bébés sans-papiers

SORTIR DE L'OMBRE

Soignants et puéricultrices croisent beaucoup de mères sans-papiers. Face aux méandres de l'administration, elles doutent de leur existence.

À moins de ne rien vouloir entendre, il est impossible d'ignorer les bouleversements du monde, quand on travaille dans un établissement du service public tel qu'un centre de PMI¹, une crèche ou une école. Les insécurités, les violences et les guerres jettent sur les routes des millions de personnes contraintes à l'exil, sans espoir de retour à moyen terme. Dans nos consultations de PMI, nous croisons beaucoup de femmes sans titre de séjour, ni perspectives de régularisation. En clinicienne du prénatal, je m'intéresse tout particulièrement aux femmes enceintes, arrivées seules, en dehors du « classique » regroupement familial. Isolées, elles transitent dans des hébergements précaires, et finissent souvent en errance dans les hôtels sociaux du 115². Face à la dure réalité des contextes politique et législatif actuels et dans un climat de suspicion généralisée, ces femmes portent en silence les marques d'une « non-existence » légale et l'angoisse d'un quotidien potentiellement dangereux. Les doutes sur les possibilités de rester, l'attente et les discriminations du présent provoquent une difficulté à penser l'avenir et affectent leur vie psychique, particulièrement lorsqu'elles deviennent mères. Par

ailleurs, les motifs même de l'exil et les conditions de leur voyage recèlent tout un potentiel traumatique : violences collectives mais aussi intrafamiliales. Enfin, beaucoup d'entre elles ont laissé des enfants dans leur pays d'origine, dans des situations incertaines, et elles n'ont aucune garantie de les voir à nouveau.

Le risque de l'invisibilité

Nous le savons tous, il ne suffit pas de se présenter « en chair et en os » pour exister, il faut aussi fournir les preuves de notre appartenance : carte d'identité, passeport, livret de famille, titre de séjour, etc. Exister, pour nos institutions sectorisées, se complique en l'absence d'adresse, ou de justificatif de domicile. Combien de nos patientes se sont heurtées à des portes closes, y compris dans nos maternités, pour n'avoir pu apporter de preuve d'attachement à un territoire en France ! Cette impossibilité à témoigner de sa propre existence a une grande incidence sur le rapport à soi et aux autres. Ces femmes risquent une errance psychique, alors qu'elles ont déjà perdu leur langue, leur culture, leur statut social et leur famille.

Une transmission impossible ?

« On ne sait pas que tu es là, tu n'existes pour personne, tu n'es

rien », me disait Sylvie, d'origine togolaise, qui n'avait pas été reçue par le service social de sa ville de résidence, du fait de sa situation administrative. Elles sont nombreuses, ces femmes enceintes vulnérables, à faire part de cette douloureuse « perte d'existence », qui entre parfois en résonnance avec d'autres pertes, et ravive une blessure narcissique ancienne. Je pense à Sidonie, venue de Côte d'Ivoire, qui n'avait pu s'inscrire dans une maternité, en l'absence de pièce d'identité « avec photo ». Elle ne possédait qu'un extrait de naissance, et martelait avec des sanglots désespérés : « Mais on existe bien, puisqu'on est née ! » Cette remise en cause de son identité renvoyait à une autre rupture : sa propre mère l'avait confiée bébé à une tante, et n'était jamais revenue. Je pense aussi à Mme A., une veuve dont le mari avait été assassiné en Tchétchénie, et qui, lors d'un contrôle d'identité, tentait d'expliquer à un agent de police, qu'elle était attendue à la maternité. Clouée sur place par un lapidaire : « Tais-toi ! Tu n'es rien ! », elle perdit connaissance. « Être sans-papiers, ce n'est pas quand même être en papier ? », remarquait l'une de mes patientes, malienne, déprimée par les méandres kafkaïens de l'administration, qui lui renvoyait

régulièrement une fin de non-recevoir. Cela m'évoque aussi Annette, venue du Cameroun, qui, à la énième visite à la préfecture pour obtenir un titre de séjour, a brutalement « pété un câble », et s'est dénudée devant ces fonctionnaires « sourds et aveugles », en hurlant qu'elle existait bel et bien, qu'elle était « faite de chair et d'os, comme eux » et qu'elle n'était « pas un animal ».

Il n'est pas rare que, de guerre lasse, ces futures mères nous présentent leur corps comme s'il était vide, mais aussi peut-être avec l'espoir fou d'une « bio-légitimité³ », qui ferait que leur grossesse serait susceptible de leur offrir des égards, un droit d'existence et, au-delà, des droits⁴. L'enfant faciliterait l'obtention des « papiers » tant désirés : c'est ce que pense une partie de l'opinion publique, et qu'elles entendent parfois, avec pour conséquence une atteinte narcissique majeure. Sans titre de séjour, me disait une autre patiente, algérienne, « on ne peut rien faire, on dépend des autres ». Ce retour à une position de dépendance infantile est insupportable pour ces femmes qui, justement, ont cherché à devenir sujets de plein droit en France. Une situation qui n'est pas sans risque, sur le plan psychique comme dans la vie quotidienne, car susceptible d'induire de « mauvaises rencontres ». Je pense, entre autres, aux rapports contraints en échange d'une protection illusoire, ou au risque de prostitution. Mettre au monde un enfant dans ces conditions soulève aussi des questionnements d'ordre symbolique. Comment inscrire son enfant



© JÉRÉMIE DRES

dans le réel, quand on peine à s'y inscrire soi-même ? Quelle transmission possible, si on ne trouve pas une aire d'accueil pour s'y blottir et déposer son histoire afin de ne pas en perdre les traces. Quelle sera la place de cet enfant, qui, dans une inversion des rôles, légitime sa mère, lui donne une naissance sociale ? Que recevra-t-il en héritage : la honte d'être soi⁵ ?

Des objets symboliques

Ces situations bousculent et déstabilisent nos actions. À l'errance, qui rend difficile le travail partenarial, s'ajoute le contexte législatif, qui réduit notre marge de manœuvre. Nous pouvons alors nous sentir impuissants et isolés. Pourtant, la femme enceinte qui se présente à nous dans un tel dénuement est porteuse d'une vie, elle témoigne de pulsions vitales. Nous devons soutenir cela, envers et contre tout. Inventer des aires d'arrimage. Partager avec ces mères sans-papiers et avec les autres nos propositions de soins et d'accompagnement, comme autant de rituels séculiers destinés à les inscrire dans le corps social. Tout mettre en œuvre pour que la France devienne pour elle et leur enfant une terre d'avenir. Carnets de maternité et de santé du bébé, échographie : ces objets prendront tout leur sens, et attesteront de leur présence signifiante pour

nous. D'autres objets peuvent remplir cette fonction. Lors d'une consultation, une patiente ivoirienne, venue avec son bébé, fixait avec grand intérêt mon banal stylo à bille. Je devinai l'importance qu'il pouvait revêtir pour elle et le lui offris en sou-

venir. Elle le prit sans hésitation et me dit : « Je le donnerai à ma fille quand elle ira à l'école. » Ce stylo, qui sert à remplir des dossiers pour des institutions ou des associations susceptibles d'ouvrir un futur aux femmes sans-papiers, sera ici transmis de mère à fille. Il atteste de notre rencontre, et symbolise l'existence de cette mère.

Le corps de nos patientes n'est pas un corps délinquant, ni un corps à part ou encombrant. C'est un corps habité par un sujet résistant, venu jusqu'à nous. Les épreuves, là-bas et ici, fragilisent ces mères. Certaines ont été meurtries par des événements traumatiques et doivent impérativement accéder à des soins psychothérapeutiques. Nous, professionnels du soin et éducateurs, sommes les témoins de leur existence douloureuse, et tentons, tant bien que mal, de restaurer leur identité, de les inscrire dans notre monde. Mais comment leur en donner le goût, quand il est si hostile ? Nos lieux de soins sont peut-être, avec l'école, les derniers accessibles, les derniers sécurisés. Le durcissement des lois expose ces femmes à une expulsion immédiate sans recours possible, restreint leur « panier de soins » et leur accès à la couverture médicale. Il est à craindre que nous ayons de plus en plus de mal à les rencontrer. Elles deviendront alors complètement invisibles. ■

« ON NE SAIT PAS QUE TU ES LÀ, TU N'EXISTES POUR PERSONNE, TU N'ES RIEN »
SYLVIE, UNE MAMAN SANS-PAPIERS



Mères et bébés sans-papiers, sous la direction de Christine Davoudian, éd. Érès, 2012.

3. Concept de Didier Fassin, sociologue : le corps malade ou souffrant comme accès à un droit d'existence. Voir « Bio-pouvoir ou bio-légitimité : splendeurs et misères de la santé publique », in *Penser avec Michel Foucault. Théorie critique et pratiques politiques*, Marie-Christine Granjon (dir.), éd. Kharthala, 2005.

4. La naissance d'un enfant en France ne confère nullement un titre de séjour à ses parents.

5. Voir à ce sujet « Enfants cachés, enfants expulsés, enfants sacrifiés ou la honte d'être soi », de Bernard Golse, in *Mères et bébés sans-papiers*, éd. Érès, 2012.

Accueil des élèves migrants

ENFANTS D'AILLEURS, ÉLÈVES EN FRANCE

Des enseignants spécialisés travaillent avec passion avec des enfants migrants pour qu'ils trouvent leur place à l'école... et dans la société.

Des dessins d'enfants au mur, un coin bibliothèque, des étagères où s'alignent des pots de crayons : cette salle de classe de l'école Kennedy, à Savigny-sur-Orge (91), ressemble en tous points à une classe ordinaire. Sauf que les élèves présents, treize en tout, âgés de 7 à 12 ans, arrivent des quatre coins du monde. Il y a là Cyprien, originaire de Thaïlande, Roland, qui vient de Hongrie, Nuno, un petit Brésilien très vif, Sira, plus timide, en provenance du Sénégal... Nous sommes dans une unité pédagogique pour élèves allophones¹ arrivants (UPE2A), une dénomination un peu barbare, qui réunit sous un même sigle les anciennes CLIN (classes d'initiation, pour l'enseignement primaire) et CLA (classes d'accueil, pour le secondaire). Tous les matins, ils apprennent le français avec Valérie Le Put, leur enseignante spécialisée, l'après-midi, chacun rejoint sa classe, du CE1 au CM2. Aujourd'hui, ils racontent, et tracent sur un plan, un parcours effectué ensemble dans la ville, et découvrent le vocabulaire des trajets : faire demi-tour, traverser au feu tricolore, longer la rivière... L'enseignante mime certaines situations, verbalise beaucoup, insiste sur la précision : une route n'est pas une

rue, un passage n'est pas un chemin. L'oral tient une place conséquente dans la pédagogie du Français langue seconde (FLS). « *Je peux l'appeler passage secret comme dans Harry Potter ?* », demande Édouard. Son niveau de français, pour un enfant arrivé quatre mois plus tôt d'Ukraine, est époustouffant. Tout comme celui de la majorité de ces écoliers attachants, qui semblent si désireux d'apprendre. « *J'adore enseigner en UPE2A, déclare Valérie Le Put, qui supervise actuellement 36 élèves, répartis en trois groupes. C'est très gratifiant et jamais monotone, car les élèves apprennent vite et nous réservent plein de surprises. Il faut avoir une bonne capacité d'adaptation, les classes se modifient sans cesse, au gré des arrivées et des départs, mais, avec des effectifs réduits, notre pédagogie est plus individuelle. Et puis j'apprends beaucoup d'eux : nous comparons nos tournures de phrases, nos contes, nos coutumes. Grâce à eux, je voyage en restant dans la classe !* » L'enseignante, qui est en poste depuis treize ans ici, met un point d'honneur à bien accueillir les parents : la clé de la réussite scolaire. Elle a travaillé en amont avec la mairie, pour que ces derniers soient bien reçus et infor-

més². Elle-même rencontre chaque famille individuellement, et l'interroge sur le parcours scolaire de l'enfant, parfois chaotique. Puis elle fait passer un test à ce dernier, pour évaluer son niveau de lecture en langue de première scolarisation – parfois différente de la ou des langue(s) familiale(s) –, et en maths³. Selon les résultats, l'enfant est alors affecté à une classe correspondant à son âge, ou à son âge moins un an. Elle revoit ensuite les parents pour leur expliquer le fonctionnement de l'école, leur distribue une plaquette toute simple, qui résume ces informations, et en profite pour donner quelques conseils concernant les devoirs, l'heure du coucher... Sylvie Maurel, qui enseigne à l'UPE2A de l'école Paul-Langevin, à Corbeil-Essonnes (91), va plus loin encore. Cette année, elle a ouvert un atelier d'alphabétisation pour des mamans kurdes, qui restaient toujours à l'écart sur le trottoir. Pendant trois mois, elle les a reçues une demi-heure tous les matins dans sa classe. Le lundi, elle leur apprenait le vocabulaire de la famille, le mardi, à compter en français et à lire l'heure, le jeudi elles jouaient des scènes de la vie quotidienne (prendre rendez-vous chez un médecin, etc.), le vendredi, elle

leur expliquait le fonctionnement de sa classe et de l'école. « *Leur comportement a radicalement changé, a-t-elle constaté. Elles ont osé rentrer dans l'établissement, et rencontrer l'autre enseignant. Elles ont aussi compris l'enjeu de la scolarisation : que les petits de maternelle ne "jouaient" pas en classe, que les plus grands devaient faire leurs devoirs le soir... Nous, professionnels, devons faire le premier pas vers ces parents qui ne connaissent pas notre culture scolaire et qui, parfois, n'ont jamais mis les pieds dans une école.* »

Des enseignants à l'écoute des familles

L'académie de Versailles, qui inclut l'Essonne, est celle qui accueille le plus grand nombre d'élèves migrants. En 2012-2013, 1580 élèves ont été scolarisés dans les UPE2A de l'Essonne⁴ : un chiffre en augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. Au total, le département compte 22 unités dans le premier degré, 22 en collège, dont 3 NSA⁵, réservées aux adolescents n'ayant jamais fréquenté l'école, et 5 en lycée. « *Notre département s'inscrit pleinement dans les directives de la circulaire de 2012⁶, qui encourage des pratiques éducatives inclusives, avec un objectif d'intégration sociale et culturelle, explique Catherine Fargeas, formatrice du Casnav⁷. Toutes nos unités pédagogiques, à l'exception des trois NSA, sont ouvertes. Les élèves y suivent, selon leurs besoins, jusqu'à douze heures d'enseignement de Français langue seconde (FLS) par semaine, mais sont inscrits parallèlement dans des classes ordinaires, pour les autres matières : mathématiques, EPS, arts plastiques, musique pour commencer, français,*

histoire-géo et SVT ensuite. » Pour affiner au mieux l'inscription dans le secondaire, le CASNAV a créé des cellules d'accueil pour les familles. Quatre fois par mois environ, Marco Brighenti, l'autre formateur du CASNAV, les reçoit individuellement avec quelques enseignants d'UPE2A. Ce mercredi de juin, une vingtaine de familles ont rendez-vous au collège Paul-Eluard d'Evry (91). Elles viennent de Tunisie, de République démocratique du Congo, du Portugal, de Turquie... Le formateur, transformé ici en médiateur, détend l'atmosphère et les rassure, sans pour autant les leurrer : « *En France, la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans, quelle que soit la nationalité, explique-t-il. Si vos enfants ont moins de 16 ans, ils seront inscrits, s'ils ont plus, ce sera plus difficile, mais pas impossible. Nous sommes là pour vous aider à choisir le meilleur parcours mais c'est vous qui, en dernier recours, décidez.* » Puis il les appelle à tour de rôle. Chaque famille s'installe alors devant un enseignant, qui entame le dialogue, en s'adressant de préférence à l'enfant pour évaluer son niveau de français. Il lui demande une pièce d'identité (jamais de titre de séjour, ni d'hébergement), l'interroge sur son parcours scolaire, pour repérer d'éventuels « trous », s'informe sur la langue parlée à l'école et en famille, sur son projet d'orientation, puis lui soumet un test adapté à son âge et à son parcours, pour évaluer son niveau de maths, de compréhension et d'expression en français (ou dans sa langue de scolarisation). « *Je ne suis pas là pour te juger, l'encourage Marco Brighenti. Je souhaite juste connaître tes forces et tes faiblesses, comme un entraîneur sportif qui*

voudrait savoir si tu es meilleur en sprint ou en fond. » Une fois l'épreuve corrigée, l'enseignant revoit la famille, explique les résultats et propose un projet adapté. Le plus souvent, une inscription dans une classe de niveau n-1 voire n-2, les résultats en maths étant souvent très faibles. Le papa de Syntiché, 12 ans, est ravi : elle va intégrer le collège Pablo-Neruda de Grigny (91). Marco Brighenti recommande à Salim, 15 ans, de travailler sérieusement les maths pendant les vacances, s'il ne veut pas être perdu à la rentrée : « *Tu as un niveau de 3^e en français, mais un niveau de CE2 en maths. Alors à partir de maintenant, tu fais deux heures d'exercices par jour. Il y a un site très bien pour ça, Mathenpoche.* » Aly, 17 ans, est soulagé. Sa rédaction et sa lettre de motivation ont convaincu l'enseignant, qui l'a inscrit à un examen d'entrée en lycée. « *Je vais pouvoir apprendre l'électricité et, très vite, aider financièrement ma mère.* » « *L'an dernier, 83 jeunes de plus de 16 ans n'ont pas pu être inscrits. C'est peu, au regard du nombre de dossiers traités, mais encore trop* », regrette Marco Brighenti, qui a mis sur pied, en partenariat avec des collectivités locales, trois dispositifs de remédiation, entre autres avec l'EREA⁸ d'Olainville (91). Son énergie et celle de sa collègue Catherine Fargeas doivent être communicatives, à en juger par l'engagement de leur équipe. Et rappellent que l'éducation est un droit et une chance, qui permettent de trouver sa place dans la société.

Anne Lanchon



Valérie Le Put, enseignante à Savigny-sur-Orge (91) dans une unité pédagogique pour des enfants allophones récemment arrivés.

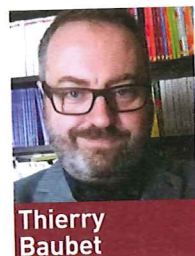
À lire :

- Des élèves venus d'ailleurs, de Cécile Goï, éd. Scéren-CNDP, coll. « Les Cahiers Ville École Intégration », 2005.
- « Enfants d'ailleurs, élèves en France », Cahiers pédagogiques, n° 473, mai 2009.
- Accueillir un élève allophone à l'école élémentaire, éd. Canopé-CRDP de Besançon, 2014.

- 4. 718 dans le premier degré, 793 en collège et 69 en lycée.
- 5. UPE2A-NSA (non scolarisés antérieurement).
- 6. Circulaire du 2 octobre 2012, qui organise la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés.
- 7. Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs. Les Casnav, intégrés aux services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), ont trois missions : ce sont des centres de ressources pour les enseignants qui accueillent des élèves migrants ou du voyage (information, conseil, formation), ils ont un rôle d'expertise (enquêtes, études) et nouent des partenariats avec les collectivités publiques, les associations.
- 8. Établissement régional d'enseignement adapté.

« J'APPRENDS BEAUCOUP DE MES ÉLÈVES. GRÂCE À EUX, JE VOYAGE EN RESTANT DANS LA CLASSE ! »

1. Qui ne parle pas la langue du pays où il vit.
2. Dans l'enseignement primaire, l'inscription se fait en mairie.
3. Ces tests existent dans une trentaine de langues.



Thierry Baubet

Pédopsychiatre
à l'hôpital Avicenne
de Bobigny (93).



Catherine Le Du

Psychologue,
responsable de
la consultation Jeunes
isolés étrangers,
hôpital Avicenne (93).

Agathe Benoît
de Coignac

Pédopsychiatre,
responsable
de la Maison des
adolescents-CASITA,
hôpital Avicenne (93).

1. Ordonnance de placement
provisoire.

Mineurs isolés étrangers

ADOS EN ERRANCE

Ils ont fui la misère, la violence, la guerre. Les adolescents étrangers qui arrivent seuls en France nécessitent souvent un soin psychique.

Les Mineurs isolés étrangers (MIE) sont des enfants et des adolescents qui ont quitté leur pays, en général précipitamment, pour arriver en France après un long voyage rempli d'embûches et de dangers. Sans représentant légal, ils ont théoriquement droit à la protection de la France : les juges des enfants les confient aux conseils généraux, et plus précisément à l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Des histoires douloureuses

6 000 à 8 000 mineurs isolés vivraient sur notre territoire, 1 500 arriveraient chaque année, en transit pour la plupart. Derrière ces chiffres, on rencontre une grande variété d'histoires de vie : certains ont fui la guerre ou des violences et sont orphelins ; d'autres sont chargés par leur famille d'accomplir un mandat ; d'autres encore ont été pris dans des filières de traite des êtres humains ; certains ont choisi de couper les ponts ; d'autres, enfin, étaient déjà dans une situation d'errance ou de rue avant leur départ. Une forte pression pèse sur eux car ils se sentent obligés de réussir ce voyage, ce qui peut revêtir des significations différentes : s'intégrer, réussir de grandes études, envoyer de l'argent à leur famille, ou, parfois, la faire venir, etc.

Parfois, celle-ci s'est lourdement endettée pour financer ce voyage, auprès de véritables mafias. Les tentatives de « typologie » de ces jeunes restent sujettes à caution, tant elles risquent de faire émerger des figures caricaturales et de masquer la singularité de chaque histoire. Le cas des « mineurs roumains » impliqués dans des faits de vol, il y a quelques années, phénomène qui avait connu un immense retentissement médiatique, est un bon exemple de la manière dont on construit des stéréotypes.

L'anxiété de l'arrivée

Leur voyage pour venir jusqu'ici est long (il dure parfois plusieurs années), émaillé d'événements difficiles dont ils préfèrent souvent ne pas parler. Il n'est pas rare qu'un jeune ait connu la prison en Grèce, un naufrage, une période d'exploitation, des passeurs violents, des sévices...

L'arrivée en France est souvent un choc. Les passeurs disparaissent et ils se retrouvent seuls. Commence alors un parcours chaotique : il faut se signaler, voir le juge qui ordonnera une OPP¹, se soumettre aux examens médico-légaux concernant l'âge (c'est-à-dire être amené par les policiers dans un endroit où

un médecin, sans interprète, examine leur corps, leurs organes sexuels), aller d'hôtel en hôtel au début, parfois de département en département depuis l'instauration, en 2013, d'un nouveau système de répartition nationale, les liens établis étant chaque fois rompus. Et puis il faut faire face au doute et à la suspicion des institutions : quel est leur âge réel ? Disent-ils vrai où sont-ils des menteurs ? Sont-ils vraiment isolés en France ? Cette attitude de notre société – certainement liée à la peur d'un « appel d'air » – est souvent préjudiciable, et il ne faut pas oublier que la plupart de ces jeunes resteront finalement en France, légalement ou pas. Pour ces derniers, faire le récit de leur vie est complexe. Quelle version doivent-ils en donner, d'ailleurs ? celle qui pourrait favoriser l'obtention de l'asile ou de la carte de résident ? celle conseillée par le passeur ? ou la vraie ?

Orienter vers un soin psychique

Dans les prises en charge proposées, les niveaux éducatif et juridique priment sur le soin de la souffrance psychique. Bien sûr, il ne s'agit pas de « psychiatriser » ces adolescents, mais il est nécessaire de reconnaître ceux qui présentent des états de détresse psychique. Elle est tenue

L'enjeu : faire émerger la parole

Mobeen a 17 ans et demi. Originaire du Bangladesh, il est parti seul de son pays après avoir perdu une grande partie de sa famille dans l'incendie qui a ravagé son village, suite à des conflits terribles entre communautés hindoue et musulmane. Le jeune garçon a séjourné en Inde, au Pakistan, en Iran et en Turquie avant d'arriver en France, son voyage a duré un an et demi. Les éducateurs du foyer d'urgence qui l'accueille sont très inquiets car il se scarifie, refuse toute aide et parle souvent de suicide. Mobeen est confronté à un deuil impossible : il n'a jamais eu la confirmation du décès de sa mère. La présence bienveillante de ses éducateurs résonne douloureusement avec l'absence de ses figures d'attachement, et suscite souvent son agressivité et sa colère. Il parle en anglais et non dans sa langue maternelle, qui fait émerger trop de tristesse.

Mobeen semble refuser tout signe d'appartenance à son groupe culturel d'origine. Il a changé de nom pour « ne plus appartenir à sa caste » et souhaite se convertir à la religion musulmane, religion des « agresseurs » de sa famille. Son discours alterne entre désir de vengeance et idéalisation de l'ennemi auquel il s'identifie. Ses symptômes cliniques correspondent à un état de stress post-traumatique complexe. Les soins psychiques semblent avoir peu de sens pour lui, il répète qu'il n'est « pas fou » et qu'il ne comprend pas pourquoi l'équipe éducative s'inquiète. Durant le long et douloureux voyage qui l'a conduit jusqu'à la France, il a subi de graves violences physiques. Il est très difficile pour lui de se comporter encore comme un adolescent et de faire confiance aux adultes.

Pendant les consultations, Mobeen évoque souvent son désir de repartir. Pour aller où ? Il ne peut pas répondre. Le sentiment de « continuité d'exister », qui permet de se sentir exister et de se projeter dans le futur, est remis en question chez tous les adolescents en période de remaniements identitaires. Chez Mobeen, en plus, le vécu prémigratoire et migratoire a été marqué par des expériences traumatiques, et sa vie actuelle le confronte à un avenir incertain, puisqu'il n'est protégé que jusqu'à sa majorité. Seul un espace psychothérapeutique suffisamment contenant et bien différencié des autres (éducatif, administratif) peut faire émerger chez lui la possibilité de faire un récit de soi (et pas seulement du trauma). Qui suis-je ? Qui ai-je été pour mes parents ? Comment devenir quelqu'un ? Que vais-je pouvoir transmettre à mes enfants ? Telles sont quelques-unes des questions que nous posent ces jeunes. Nous devons les aider à les élaborer, et leur permettre de faire entendre leur voix singulière.

secrète, souvent, ou se traduit par des échecs répétés des dispositifs mis en place, des refus d'aide, des fugues. Il est alors essentiel d'orienter ces adolescents vers un soutien psychique, malgré les représentations stigmatisantes qu'ils peuvent en avoir, malgré la difficulté à trouver des lieux de soins où ils pourront utiliser leur langue maternelle,

et parler de leurs propres représentations de leurs difficultés. Aucune donnée n'existe en France sur la proportion de ces jeunes qui nécessiteraient une prise en charge psychique. Selon la littérature européenne, 20 à 40 % des mineurs isolés étrangers souffrent d'état de stress post-traumatique et/ou de dépression majeure à leur arrivée.



Loin de disparaître spontanément, ces troubles persistent au bout d'un an dans la plupart des cas. Ces chiffres sont bien plus élevés que pour les adolescents arrivés en France avec au moins un membre de leur famille. Tous ces éléments permettent de considérer les mineurs isolés comme hautement vulnérables, et nécessitant un soutien important, donc un accès aux soins.

La force du réseau d'aide

À Bobigny, nous avons ouvert depuis deux ans une consultation destinée aux jeunes isolés étrangers. Notre expérience nous montre chaque jour que, même s'il existe des obstacles pour les soigner, ceux-ci peuvent être surmontés grâce à la créativité des éducateurs et des soignants. Il faut pour cela travailler en réseau tout en restant différenciés, explorer les représentations culturelles des adolescents et les conflits psychiques qu'elles suscitent, permettre l'utilisation de la langue maternelle en recourant à des interprètes, tenir compte de la réalité juridique et administrative, analyser nos propres mouvements contre-transférentiels (affectifs, culturels). Enfin, un important travail reste à faire auprès de l'école, pour que la communauté éducative comprenne la situation de ces jeunes exilés. ■

**LES MINEURS
ISOLÉS
SONT TRÈS
VULNÉRABLES,
ILS DOIVENT
POUVOIR
BÉNÉFICIER
D'UN SOUTIEN
PSYCHOLOGIQUE**

Jacques Barou

Chercheur au laboratoire Pacte, à Grenoble (CNRS).

LA QUESTION DE L'ACCUEIL DES FAMILLES IMMIGRÉES EST APPARUE TARDIVEMENT EN FRANCE

1. Association service social familial migrants. Fondée, entre autres, par l'ethnologue Germaine Tillion, elle s'adresse actuellement aux immigrés de toutes les origines.

2. Circulaire Gorse, 30 mai 1973.

3. Absorbé plus tard par l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration).

4. Depuis 2010, la Ddass a laissé place à l'ARS (Agence régionale de santé).

5. Intégré aujourd'hui à l'OFII.

6. Regroupement familial et installation en France : connaissance et usage du dispositif d'accueil, rapport de recherche réalisé pour la Direction de la population et des migrations, 1996.

Politique d'accueil en France

PEUT MIEUX FAIRE

Malgré des points positifs, l'accueil des familles nouvellement arrivées en France donne peu de clés pour s'insérer dans la société.

Bien que la France soit un pays d'immigration depuis plus de 150 ans, la question de l'accueil n'est apparue que tardivement dans les politiques publiques. Pendant plusieurs décennies, elle a été déléguée à divers acteurs privés : en premier lieu, les communautés, qui prenaient en charge leurs compatriotes fraîchement arrivés, mais aussi les employeurs, qui jouaient un rôle important lors du recrutement de leurs salariés, notamment dans l'entre-deux-guerres avec les populations polonaise et italienne. Les surintendantes d'usine, ancêtres des assistantes sociales, intervenaient aussi auprès des familles, pour s'assurer qu'elles étaient logées correctement, suivies médicalement et que leurs enfants étaient scolarisés. En dehors de cela, quelques rares initiatives d'inspiration caritative et d'associations spécialisées existaient, comme celle du Service social familial nord-africain, aujourd'hui Assfam¹, créée en 1951 pour accompagner les familles dites « françaises musulmanes d'Algérie », qui rejoignaient un mari ou un père travailleur isolé.

Des prémices aux premières politiques publiques

Il faut attendre la création en 1973 du Réseau national pour l'accueil, l'information et l'orientation des travailleurs étrangers et de leur famille² pour que l'accompagnement des immigrés devienne une préoc-

cupation publique. Ce réseau répond à la demande des associations inquiètes des difficultés économiques et sociales rencontrées par les 150 000 nouveaux travailleurs entrants qui arrivent chaque année en France. L'accent est mis sur la médiation entre ceux-ci et les services publics, par un travail de traduction et d'aide à la préparation écrite des dossiers. Le réseau n'a pas à répondre intégralement aux besoins des familles et des demandeurs d'asile. Plus tard, la politique d'accueil vise surtout les regroupements familiaux. La circulaire du 13 mars 1993 prévoit la mise en place d'un dispositif départemental d'accueil permettant de mobiliser les différents partenaires : l'OMI (Office des migrations internationales³) informe de l'arrivée de la famille le maire de la commune de résidence, la CAF (Caisse d'allocations familiales) et la Ddass (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales⁴). La Ddass informe à son tour soit le SSAE (Service social d'aide aux émigrants⁵), soit l'Assfam, soit le service social de secteur qui effectue une première visite à la famille. Dans certains départements, l'OMI conclut, à titre expérimental, des conventions avec des services sociaux pour effectuer ce premier accueil sans passer par la Ddass. L'objectif est de donner toutes les informations sur les services sociaux et sanitaires, de s'assurer de la scolarisation des

enfants et d'apporter des éléments sur la vie en France.

Mais, en pratique, qu'en est-il du fonctionnement de ces dispositifs ? Différentes études d'évaluation ont été réalisées à la demande des administrations en charge de ces questions.

Un manque d'informations

Une recherche que j'ai menée en 1996 avec Le Huu Khoa, professeur de sociologie, sur la connaissance qu'ont les familles regroupées originaires de pays hors Union européenne du dispositif d'accueil et l'usage qu'elles en font révèle un certain nombre de points positifs mais aussi de nombreuses lacunes⁶. L'aide administrative engagée dès le début de la procédure a une certaine efficacité. Les primo-arrivants sont, pour la plupart, en situation régulière et ils bénéficient des prestations familiales et sociales auxquelles ils ont droit. Dans l'ensemble, ils apprécient les travailleurs sociaux. Par leur intermédiaire, les premiers contacts avec la France sont positifs. En revanche, le dispositif d'accueil a des difficultés à aider les familles à obtenir un logement répondant à leurs attentes et à leurs besoins. Les informations diffusées à propos du travail sont également insuffisantes. Beaucoup de primo-arrivants, par manque de connaissance du droit du travail, s'engagent dans des emplois précaires et quelquefois illégaux. Si

l'aide à la scolarisation des enfants est plus efficace, ces derniers sont nombreux à accumuler des retards, car tous n'ont pas pu fréquenter de classes d'adaptation, trop rares ou trop éloignées de leur domicile (voir pp. 30-31 de ce numéro).

La carence principale concerne le manque d'informations sur la société française. La visite, en principe obligatoire, d'un représentant des services sociaux reste très rare. Les personnes interrogées ont peu d'explications sur la vie sociale en France, les lois, les codes et les attentes à leur égard. Le dispositif fait l'impasse sur l'aide à la compréhension des rouages de notre société et les familles de ce fait ne sont pas dans les meilleures conditions pour devenir autonomes dans un environnement qu'elles maîtrisent mal. Elles ne peuvent que souhaiter se rapprocher les unes des autres pour se trouver plus à leur aise face à un monde qui leur semble opaque. De la même manière, les incitations à apprendre le français et les offres d'enseignement adapté pour les adultes allophones sont insuffisantes.

Des publics oubliés

Une évaluation plus récente confirme les forces et les faiblesses de cette organisation⁷. L'action des travailleurs sociaux est appréciée des bénéficiaires. Ceux-ci souhaitent toutefois plus d'informations sur le monde du travail, et le plus en amont possible. Ils voudraient en disposer dès le départ de leur pays pour gagner du temps. De plus, même lorsque les primo-arrivants ont une perspective d'emploi, ils sont freinés par les lenteurs administratives. Il existe aussi des « publics oubliés », dont le profil ne correspond pas à celui de la



© JÉRÉMIE DRES

majorité et pour lesquels la plateforme d'accueil n'est pas à même de fournir des aides adaptées. Les personnes hautement qualifiées forment une partie significative mais aussi les familles socialement très fragiles et celles qui ne comprennent pas du tout le français. Cette évaluation, comme la précédente, montre que ces organisations, bien qu'elles s'adressent à tous, restent méconnues des migrants et des services administratifs auxquels ils ont affaire. Seules les personnes qui arrivent par la voie légale du regroupement familial y recourent de façon presque systématique.

Le dispositif actuel

Pour palier ces insuffisances, le **Contrat d'accueil et d'intégration** (CAI) a été créé. Mis en place par le gouvernement dans certains départements à partir de 2003, il est obligatoire suite à la loi du 24 juillet 2006, qui accorde par ailleurs de fortes prérogatives aux maires en matière de délivrance de certificats d'hébergement et d'instruction des demandes de regroupement familial, ce qui peut favoriser l'arbitraire quand il s'agit d'édiles hostiles par idéologie à l'immigration. La forme contractuelle exige du migrant qu'il s'engage à respecter les valeurs de la République et à apprendre le français en échange de l'accès gratuit à des formations. En cas de non-suivi du contrat, il peut se voir refuser le renouvellement de son titre de séjour et avoir des difficultés à accéder à la nationalité française. Le CAI s'adresse aux

primo-arrivants non-européens majeurs qui souhaitent s'installer durablement : travailleurs, réfugiés, familles regroupées, conjoints de Français. Les étudiants en sont dispensés tout comme les bénéficiaires de visas court séjour et les personnes accueillies pour des raisons sanitaires. Là aussi, il semble que si les intentions sont bonnes, les moyens engagés par ce contrat ne permettent pas un accueil satisfaisant. Le nombre de contrats signés a baissé entre 2011 et 2012, passant de 102 254 à 101 368. Surtout, le pourcentage de contrats signés par rapport aux demandes est en baisse. Les femmes sont majoritaires parmi les signataires (53% en 2011), leur séjour étant surtout motivé par des raisons familiales. Les hommes ont tendance à privilégier l'emploi, ce qui n'est pas toujours compatible avec les contraintes du CAI. Le paradoxe de ce dernier est qu'il exige de prouver l'intégration, avant même que celle-ci puisse se réaliser par le biais du travail et la participation à la vie sociale. Comme le reconnaît en 2013 Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur : « Pour 75 % de ses signataires, il se limite à quelques heures de formation sur le "Vivre en France" et à un bilan de compétences. Ce n'est pas à la hauteur⁸. »

Une réforme de grande ampleur tarde à voir le jour et les insuffisances de cette trop tardive politique d'accueil se feront encore sentir sans doute pendant longtemps sur la trajectoire des familles qui s'installent en France. ■



Contrat d'accueil et d'intégration
Depuis 2006, la personne étrangère nouvellement arrivée en France pour un séjour durable s'engage à respecter les valeurs de la République et à apprendre le français en échange d'un accès gratuit à des formations.

7. Les plates-formes d'accueil des primo-arrivants : l'enquête auprès des bénéficiaires, Françoise Enel et Cécile Delesalle, rapport de recherche réalisé pour le Fonds d'action sociale, 2001.

8. Le Monde, 25 avril 2013.

Une vie d'exil

**Comment les migrants vivent-ils leur exil ?
Apel a 32 ans.
En 2006, elle a quitté les Philippines, après avoir confié ses deux enfants à ses parents, pour leur offrir une vie meilleure. Elle habite à Paris depuis six ans, sans-papiers et sans espoir.**

« **Q**uand j'ai quitté les Philippines pour être nounou chez des princes saoudiens, je n'imaginais pas que ce serait aussi difficile. Je suis partie confiante, mais à peine arrivée, ils m'ont pris mon passeport. J'étais piégée, et payée une misère pour m'occuper d'une petite fille d'un an et demi, l'âge de mon petit dernier. L'année suivante, la famille est venue à Paris, en jet privé, accompagnée de son personnel. Deux de mes collègues avaient prévu de s'enfuir, j'ai décidé de les suivre. La petite fille dont je m'occupais l'a senti : elle s'est lovée dans mon cou, et m'a serrée très fort. J'ai encore la sensation de ce câlin, et ça me brise le cœur.

Les semaines qui ont suivi ont été très dures. C'est effrayant de se retrouver seule, dans une ville inconnue, sans parler la langue, sans papiers, avec quelques euros en poche. De ne pas savoir où on va dormir, de ne pas pouvoir se laver, d'avoir tout le temps peur de se faire arrêter et, surtout, de n'avoir personne sur qui compter. Des Philippins m'ont proposé leur aide, mais il fallait payer, et ils n'étaient pas fiables. J'ai trouvé une première famille d'employeurs, qui m'a sous-payée, maltraitée. Je suis partie. Puis une deuxième avec trois enfants, à peine plus gentille. Je suis restée parce que je n'avais pas le choix : j'avais besoin d'argent pour ma famille, et pour avoir une vie acceptable ici.

J'ai réussi à me stabiliser. Je n'ai jamais rien fait dont j'aie eu honte, à part vivre avec un Philippin que je n'aimais pas mais qui payait la moitié du loyer. Pour le reste, j'ai bien travaillé, j'ai supporté mes patrons, qui me traitaient moins bien que leur chien. J'ai appris à me débrouiller,

j'ai ouvert un compte en banque. Tous les mois, j'envoyais de l'argent à ma famille, toutes les semaines, je l'appelais. Quand mon père est tombé malade, j'ai payé l'hôpital. Et quand il est mort, j'ai emprunté pour qu'on lui organise un bel enterrement, auquel je ne pouvais pas assister... Je me suis sentie tellement seule, à ce moment là ! Je n'avais personne à qui parler, à part une amie française, Louise, chez qui je faisais le ménage deux fois par mois. Avec elle, je pouvais me confier sans danger. Je lui ai raconté ma vie peu à peu : mes cauchemars ; ma tristesse de ne plus pouvoir communiquer avec mon plus jeune fils qui, embarqué dans la famille de son père, parle un dialecte que je ne comprends pas ; le mépris de mes patrons.

Quand j'ai retrouvé dans leur poubelle les papiers que je leur avais apportés pour tenter d'obtenir ma régularisation, j'ai commencé à avoir mal partout : à la tête, aux dents, au dos... Louise m'aidait à me soigner, pas eux. Comme les médicaments ne me soulageaient pas, elle m'a convaincue, difficilement, d'aller voir un psy. Chez nous, les psys, c'est pour les fous ! Malheureusement, celui qu'elle a trouvé n'était pas une bonne personne. Il m'a écoutée, puis il m'a dit que si j'étais si malheureuse, je n'avais qu'à rentrer aux Philippines.

Tout est allé de mal en pis. J'ai fini par quitter mon compagnon. Aujourd'hui, je suis hébergée chez des amis philippins, qui ont cinq enfants. Heureusement qu'ils sont là ! Mes employeurs étaient de plus en plus horribles. Un matin, je me suis réveillée sans pouvoir bouger. J'étais malade de stress, je crois : ma vie était devenue si pénible que mon corps refusait de continuer. Je leur ai envoyé un texto pour les pré-



© Christophe Aubry

venir que j'allais à l'hôpital. Ils n'ont pas daigné me répondre. Pour eux, je n'existais pas.

Je suis un être humain comme les autres : j'ai besoin de croire en l'avenir, pour moi et pour les miens. Mais cela fait cinq mois que je ne peux pas travailler. Louise m'a trouvé une association et un syndicat, qui se battent pour que j'obtienne des papiers, et que mes employeurs me paient ce qu'ils me doivent. Ils m'ont vite remplacée par une autre nounou, philippine elle aussi. Je suis tellement triste, tout le temps, mes amis n'arrivent pas à me consoler. Je n'ai plus du tout d'argent, et je me demande comment tout cela va finir. J'ai de moins en moins envie de vivre. Je n'aurais jamais dû quitter les Philippines, même si avec l'argent envoyé, ma mère a pu faire construire une maison. Si j'étais restée là-bas, notre vie aurait été dure, mais je n'aurais pas été si seule et j'aurais vu mes enfants grandir. Voilà où j'en suis aujourd'hui : j'ai 32 ans, et ma vie est arrêtée. Mais je préfère mourir ici plutôt que rentrer les mains vides. »

**Propos recueillis
par Jeanne Armand**